

Compte rendu du Bureau syndical

Séance du 10 septembre 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à 10h00, le Bureau syndical, dûment convoqué le trois septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni, 2 rue Jean Lantier, 75001 Paris, sous la présidence de Mme Catherine Baratti-Elbaz.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 13
Nombre de membres du Bureau présents ou représentés : 10 (dont 3 pouvoirs)

Étaient présents :

Mme Catherine Baratti-Elbaz, Mme Christine Bruneau, M. Thierry-Michel Isoard, M. Patrice Pattée, M. Xavier Caron, M. Christophe Bernier, M. Jean-Paul Mordefroid.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christophe Najdovski donne pouvoir à M. Thierry-Michel Isoard, M. Patrick Ollier donne pouvoir à Mme Catherine Baratti-Elbaz, M. Bruno Helin donne pouvoir à M. Christophe Bernier.

Étaient Excusés :

M. Yann Wehring, M. Jean-Luc Millard, M. Samuel Besnard.

Assistaient également à la séance :

Mmes Ghislaine Geffroy, directrice du Syndicat, Fabienne Puig, directrice de l'administration générale et des ressources humaines, Mélody Tonolli, directrice de la communication et du marketing, MM. Malik Salemkour, directeur juridique et de la commande publique, Florent Texier, directeur des finances, Hugues Celier, directeur des services techniques, Pierre Rapeau, référent des instances.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 14/05/2019
2. Préparation du Comité syndical du 19/09/2019

Délibérations :

- Décision Modificative n°1 du budget annexe 2019 de la Régie Velib'
- Modification de la délibération 2017-117 du 29/11/2017 relative aux tarifs généraux d'utilisation du service public Velib'
- Modification des statuts (changement du siège social)
- Bilan d'activité 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Rapport 2018 du délégataire de contrat de concession Autolib'
- Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et du Complément Indemnitaire (RIFSEEP : I.F.S.E. et C.I.A) pour certains cadres d'emplois de la filière technique
- Mise en conformité des modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps
- Rendu compte des décisions prises par la Présidente dans le cadre de la délégation de compétence

3. Points divers :

- Informations à date du service public Velib'
- Informations à date sur Autolib'

La Présidente ouvre la séance à 10h00, après avoir constaté que la condition de quorum était remplie.

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 14/05/2019

La Présidente soumet à l'approbation des membres du Bureau le compte rendu de la séance du 14/05/2019.

En l'absence de commentaires, **le Bureau syndical**, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 14 mai 2019.

2. Préparation du Comité syndical du 19/09/2019

- Décision Modificative n°1 du budget annexe 2019 de la Régie Velib'

La Présidente indique que plusieurs éléments sont venus impacter l'exécution 2019 et des ajustements budgétaires sont nécessaires :

En dépenses de fonctionnement :

- Baisse des dépenses de loyer - 64 000 euros à la suite du déménagement dans de nouveaux locaux à la mi-juin 2019 ;
- Inscription de + 36 500 euros pour payer l'impôt sur les sociétés ;
- Augmentation des dépenses exceptionnelles : + 1 990 euros, pour couvrir des annulations de titres sur exercice antérieur ;
- 10 euros sont inscrits dans le cadre du prélèvement à la source ;
- Virement à la section d'investissement : + 25 500 euros.

En recettes de fonctionnement :

- Les pénalités appliquées au titulaire sont augmentées de 3 millions d'euros ;
- Les prévisions de recettes usagers sont en baisses de 3 millions d'euros, cela s'explique par les difficultés de déploiement du service en début d'année.

Le budget total de l'exercice après la présente DM n'est pas modifié et reste à 44 148 829,24 euros en dépenses et en recettes.

- Modification de la délibération 2017-117 du 29/11/2017 relative aux tarifs généraux d'utilisation du service public Velib'

La Présidente indique que cette délibération ne vient pas modifier la tarification du service Velib' Métropole pour les usagers mais permettra de mettre en place différentes tarifications promotionnelles.

- Modification des statuts (changement du siège social)

La Présidente indique qu'une baisse des charges de loyer a été permise grâce au déménagement dans des locaux plus réduits. Des travaux ont cependant été entrepris pour permettre un meilleur emménagement des agents. La modification des statuts est une formalité afin de prendre en compte la nouvelle adresse du Syndicat.

- Bilan d'activité 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Présidente indique que le Comité syndical doit prendre acte du bilan d'activité de la CCSPL qui se réunit chaque année pour examiner le rapport annuel du délégataire de l'année précédente et le bilan d'activité de l'année précédente des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

- Rapport 2018 du délégataire de contrat de concession Autolib'

La Présidente indique que le délégataire d'une délégation de service public (DSP) doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public concédé. Le Comité syndical doit en prendre acte mais cela ne vaut pas approbation des comptes de la DSP.

- Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et du Complément Indemnitaire (RIFSEEP : I.F.S.E. et C.I.A) pour certains cadres d'emplois de la filière technique

La Présidente présente la mise en œuvre du RIFSEEP au Syndicat pour les cadres d'emplois des Ingénieurs en Chef territoriaux et des adjoints techniques territoriaux après l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié pour les corps de l'État.

- Mise en conformité des modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps

La Présidente indique que la délibération est une formalité nécessaire afin de mettre en œuvre l'augmentation de l'indemnisation des jours épargnés sur les comptes épargne-temps des agents du Syndicat.

- Rendu compte des décisions prises par la Présidente dans le cadre de la délégation de compétence

La Présidente présente aux membres un récapitulatif des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétence donné par le Comité syndical.

3. Points divers

- Informations à date du service public Velib'

Mme Ghislaine Geffroy (Directrice du Syndicat) présente les données actualisées du service Velib' Métropole aux membres. Elle précise que l'opérateur a pris la mesure du service en industrialisant la chaîne de maintenance des vélos afin d'éviter les ruptures.

- Informations à date sur Autolib'

La Présidente indique qu'à ce jour, aucun contentieux n'est en cours avec la société Autolib'. Le protocole de sortie permettant le maintien du service public Autolib' durant le mois de juillet 2018 a été réglé en présence de justificatifs fournis par la société Autolib' (1,9 million d'euros). Sur le calcul de la VNC des biens de retour, un important travail a été effectué par le Syndicat après l'estimation de la société Autolib'. Seul le paiement de cette somme par les collectivités permettra d'intégrer les bornes Autolib' à leur actif. Le Syndicat travaille sur l'estimation des coûts de résiliation.

La Présidente lève la séance à 12h30.



La Présidente,

Baratti-Elbaz
Catherine Baratti-Elbaz
Maire du 12^e arrondissement